



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

MODALITES DE SELECTIONS

INTERNATIONALES

-

Saison Sportive 2018

-

EQUIPE DE FRANCE YOUTH

TRIATHLON

version au 18 mai 2018

PREAMBULE

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) est d'obtenir des médailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo dont un titre. Le calendrier sportif international 2018 s'enrichit encore de nouvelles épreuves et est donc très dense.

Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) et doivent contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

CADRE GENERAL

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la F.F.TRI. pour la saison 2018.
3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les athlètes de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation.
4. Un quota peut être attribué au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Il en sera de même pour tout dossard supplémentaire qu'attribueraient les instances internationales (International Triathlon Union (I.T.U.), European Triathlon Union (E.T.U.)).
5. Les sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'équipe de France pour la compétition correspondante.
6. Si, après application du point 4, le nombre de sportifs ayant satisfait aux critères d'accès à la sélection est supérieur au quota attribué à la F.F.TRI., le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux-ci dans l'intérêt de l'Equipe de France après consultation du comité de sélection.
7. Après l'attribution des places selon les points 4 à 6, s'il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, en s'appuyant éventuellement sur les critères d'éligibilité, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'équipe de France. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable. Un ou des sportif(s) pourra (pourront) être retenu(s) pour participer à une stratégie collective permettant à un autre membre de l'équipe de France de décrocher une médaille.
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser le quota attribué à la France.
9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
10. Aucune sélection prononcée n'est définitive. La sélection reste subordonnée à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau dûment signée, ou de la convention de sportifs sélectionnés en Equipe de France pour les sportifs non inscrits sur les listes ministérielles, à la conformité de la préparation définie avec l'Entraîneur National et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte international.

11. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une absence totale ou partielle du suivi médical, de la surveillance médicale réglementaire, d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ou du non-respect du calendrier de compétitions.
12. En cas de réalisation des critères d'éligibilité ou d'accès à la sélection pour différentes catégories d'âge concernant une même compétition, le sélectionneur détermine la compétition que le sportif dispute.
13. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par l'E.T.U. ou l'I.T.U. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.
14. En cas de modification par l'E.T.U. ou l'I.T.U. des distances de compétition ou du format de compétition d'une épreuve, la F.F.TRI. se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.
15. La F.F.TRI. se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Equipe de France. En aucune manière, la F.F.TRI. ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par de tels amendements.

TESTS DE SELECTION

Des tests de sélection pour les Championnats d'Europe Youth de triathlon sont organisés le samedi 31 Mars et le dimanche 1^{er} Avril 2018 à Cannes sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. Les sportifs qui désirent passer les évaluations doivent remplir le formulaire en ligne avant le Vendredi 9 février 2018 : https://docs.google.com/forms/d/1_tIXp-cDIkhjCcdXsi8FKjUEGjMdK72RkB_wS7bfyp8/edit

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE ET SCOLARITE

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse (J.O.J.) sont un événement organisé sous l'égide du CIO et qui se déroule tous les 4 ans.

En 2018, la 3^e édition des J.O.J. d'été auront lieu à Buenos Aires, en Argentine.

Les épreuves de triathlon sont ouvertes aux sportifs nés en 2001 et 2002.

Compte tenu des éléments suivants :

- les J.O.J. se tiennent du 6 au 18 octobre 2018,
- les vacances scolaires de la Toussaint débutent le samedi 20 octobre 2018,
- les sportifs nés en 2001 et 2002 sont concernés dans leur grande majorité par des épreuves de baccalauréat en fin d'année scolaire,
- à la date de publication de ces modalités de sélection, nous ne sommes pas en mesure de connaître la durée de déplacement des sportifs sélectionnés dans le cadre de la délégation française (dont la gestion relève du Comité National Olympique et Sportif Français, C.N.O.S.F.), et donc la durée totale d'absence de scolarité consécutive à une sélection sur cette épreuve.

La F.F.TRI. se réserve le droit, au cours de la saison 2018, de maintenir ou de supprimer les J.O.J. du programme d'actions des Equipes de France. Une telle décision serait indépendante de la constitution de la Sélection Nationale pour l'épreuve de qualification aux J.O.J..

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Lieu : LOUTRAKI (Grèce)

Date de l'épreuve : du 30 août au 2 septembre 2018

Seuls les sportifs nés (e)s entre 2001 et 2003 peuvent prétendre à la sélection.

Format : Entre 250 et 500m de natation, entre 6,5 et 13km de vélo et 1,7 à 3,5km en course à pied.
Formule en ½ finale - Finale.

Quota maximal E.T.U : 4 Femmes / 4 Hommes (en attente de confirmation par l'E.T.U.)

Quota attribué à la France : 2 Femmes / 2 Hommes (en attente de confirmation par l'E.T.U.)

Femmes et Hommes

Critères d'accès à la sélection:

- Etre champion(ne) de France de Triathlon cadet (te) 2018
- Avoir terminé premier(e) cadet(te) français(e), dans les 6 premier(e)s et à moins de 1,5% du temps du vainqueur de la coupe d'Europe junior de triathlon de Holten 2018 avec au moins 50 sportifs (ves) et 12 nations représentées.
- Avoir terminé premier(e) cadet(te) français(e), dans les 3 premier(e)s et à moins de 1,5% du temps du vainqueur de l'épreuve qualificative 2018 aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à Banyoles.
- Lors des tests de sélection, avoir terminé première cadette française en ayant réalisé moins de 28'15" à l'addition des temps natation et course à pied avec un temps minimum de 10'20" sur le 800 NL natation et un temps minimum de 18'15" sur le 5000m course à pied, avoir terminé premier cadet français en ayant réalisé moins de 25'15" à l'addition des temps natation et course à pied avec un temps minimum 9'40" sur le 800 NL natation et de 16'00" sur le 5000 m course à pied.

Critères d'éligibilité:

- Lors des tests de sélection, avoir terminé premier(e) cadet(te) au cumul des temps natation, vélo et course à pied.

Le sélectionneur se réserve le droit d'ajouter à la liste des sélectionné(e)s un ou plusieurs sportifs(ves) après observation des épreuves et tests cités ci-dessus et des championnats de France Minimes de Triathlon 2018.

Date de publication de la sélection : 25 Juillet 2018

CHAMPIONNAT D'EUROPE YOUTH DE RELAIS MIXTE

Lieu : LOUTRAKI (Grèce)

Date de l'épreuve : 2 Septembre 2018

Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par l'E.T.U.)

Quota maximal I.T.U. : Jusqu'à 1 équipe composée de 2 femmes et 2 hommes peut être inscrite auprès de l'I.T.U..

Les athlètes sélectionnés sur la course individuelle du Championnat d'Europe s'engagent à être à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

Date d'annonce de la sélection : 1er Septembre 2018

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

Lieu : Buenos Aires (Argentine)

Date de l'épreuve : 7 au 11 Octobre 2018

Seuls les sportifs nés (e)s en 2001 et 2002 peuvent prétendre à la sélection.

Eligibilité I.T.U. : Seuls (es) les sportifs ayant participé à la course de qualification aux J.O.J. 2018 à Banyoles ou aux Championnats d'Europe Junior 2017 peuvent participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Les sélections pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse sont prononcées par le Comité National Olympique et Sportif Français, après proposition par la Fédération Française de Triathlon.

Femmes et Hommes

Quota C.N.O.S.F. : 1 quota homme et 1 quota femme au maximum.

L'obtention d'un quota sera dépendante du résultat sur l'épreuve qualificative aux J.O.J. à Banyoles (7-8 juillet 2018). Egalement, le C.N.O.S.F. se réserve le droit de réduire les quotas individuels de chaque discipline, en fonction du nombre de quotas gagnés par les différentes fédérations et au regard du nombre de quotas individuels maximum attribué au C.N.O.S.F., toute disciplines confondues.

Critères de sélectionnabilité

- Avoir terminé dans les 3 premier(e)s de la course de qualification aux Jeux Olympiques de la Jeunesse 2018.

Critères d'éligibilité

- Avoir terminé dans les 8 premier(e)s de la course de qualification aux Jeux Olympiques de la Jeunesse 2018.
- Avoir terminé dans les 16 premier(e)s du championnat d'Europe Junior 2018.

Date de publication de la sélection : 25 Juillet 2018